



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La nécessité d'impulser davantage la digitalisation au sein des entreprises

Question écrite n° 1862

Texte de la question

M. Lionel Tivoli appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de la transition numérique et des télécommunications, sur la nécessité d'impulser davantage la digitalisation au sein des entreprises. La révolution numérique a profondément modifié les comportements des individus dans leurs modes de consommation et a imposé aux entreprises la nécessité d'adapter en conséquence leurs modes de production de biens et services. En effet, ce nouveau modèle économique, lié à la digitalisation et à l'émergence des plateformes d'échange, se traduit par des transactions de plus en plus dématérialisées virtualisant l'offre des entreprises et la demande des cyberconsommateurs dont le nombre est *crescendo*. Or il s'avère que les entreprises françaises sont en retard par rapport à leurs voisines européennes en matière de digitalisation. Pour être précis, la moitié des entreprises sondées par le cabinet de conseil BCG et le Medef reconnaissent qu'elles ne se sont pas embarquées dans la transformation numérique, surtout chez les TPE, dans l'industrie, l'agriculture, la construction, les transports, l'hôtellerie ou le tourisme. Il y aurait près de 200 000 emplois à pourvoir en France dans le monde du numérique et, dans les cinq ans qui viennent, ce chiffre devrait monter à 300 000. Enfin, 10 000 diplômés spécialisés dans le numérique manquent à l'appel chaque année. Il lui demande comment il va impulser la digitalisation quand seulement un peu plus de 10 % des entreprises ont bénéficié des aides numériques et que les entreprises méconnaissent les dispositifs gratuits de formation en la matière.

Texte de la réponse

En premier lieu, il convient de tempérer les résultats de l'étude BCG / Mouvement des entreprises de France (MEDEF) citée, qui repose sur des entretiens menés avec 173 entreprises, dont nous ne savons si elles sont particulièrement représentatives de l'écosystème français. En termes de données disponibles pour poser un diagnostic, nous pouvons citer le baromètre France Num de la transformation numérique (<https://www.francenum.gouv.fr/barometre-france-num>), qui a été confié au Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) par la direction générale des entreprises (DGE), et est réalisé annuellement dans le cadre de l'initiative gouvernementale France Num. Ses résultats sont issus de l'interrogation d'un panel de plus de 4 700 TPE/PME françaises, il rend compte de la perception du numérique chez les dirigeants de TPE/PME, des progrès réalisés dans la numérisation de leur activité et des freins et des leviers pour l'accélérer. Notons quelques enseignements du dernier baromètre publié il y a quelques semaines : beaucoup d'entreprises ont déjà recours à des outils numériques (86 % ont recours à des solutions de visibilité en ligne, et 85 % ont au moins un outil de gestion numérisé, qu'il s'agisse d'un outil de gestion comptable ou encore de facturation électronique) 77 % des TPE/PME envisagent des investissements numériques en 2022 50 % des entreprises prévoyaient des dépenses supérieures à 1 000 €, ce qui, pour des TPE, représente des montants significatifs Pour accompagner au mieux les entreprises dans la dynamique amorcée, le gouvernement met en œuvre des actions dans le cadre de France Num en partenariat avec les régions, les réseaux consulaires, les fédérations professionnelles, les acteurs du numérique et les banques. Ces actions ont été nettement renforcées depuis 2020, la crise ayant mis en évidence de manière critique l'enjeu de

transformation numérique. Ainsi, des financements significatifs de France Relance ont permis d'amplifier l'action de France Num notamment vers les entreprises peu numérisées en proposant un continuum allant de la sensibilisation à l'intérêt de se numériser à l'accompagnement dans les projets de numérisation : - La vocation initiale de France Num, lancée en 2018 est de simplifier l'accès aux informations pratiques, aux aides financières, aux formations et aux accompagnements à la transformation numérique qu'ils soient proposées par des acteurs publics, institutionnels ou privés. Ainsi l'ensemble de l'information utile pour les TPE/PME qui souhaitent démarrer ou accélérer leur numérisation est réunie sur le site francenum.gouv.fr, - L'Etat s'est appuyé sur les chambres consulaires pour permettre à 30 000 entreprises de bénéficier d'un diagnostic de maturité numérique suivi d'un plan d'action. Une nouvelle vague de diagnostics numériques vient d'être lancée en septembre 2022 à destination des entreprises contribuant à l'attractivité des territoires, - Une offre ambitieuse de formations répondant à des besoins concrets et immédiats a été construite grâce au recrutement par Bpifrance de 40 opérateurs de formation pour former près de 150 000 responsables de TPE/PME d'ici 2024, - Une formation en ligne de type « Massive Open Online Course » (MOOC) « Ma TPE gagne avec le numérique » prend la suite d'un premier MOOC « Ma TPE a rendez-vous avec le numérique » et démarre en novembre 2022, - le réseau des 1 300 Activateurs France Num relaie des actions de France Num sur le territoire et leur offre de service est présentée sur le site francenum.gouv.fr. - 113 000 entreprises ont bénéficié d'un chèque de 500 € en 2021 et ont ainsi été incitées à démarrer ou à accélérer leur transformation, - la garantie de prêt France Num aide les TPE et PME de plus de 3 ans à obtenir un prêt bancaire pour financer leur numérisation. Les prêts, dont le montant est compris entre 5 000 et 50 000 €, se font sur une durée de 3 à 5 ans avec un différé d'amortissement de 6 à 12 mois. Ce prêt est sans garantie, ni sûretés réelles sur le patrimoine du dirigeant. Au-delà de ces actions, l'enjeu de la formation est bien entendu un sujet majeur, notamment dans le secteur du numérique. Pour cela, un travail de fonds est organisé avec l'ensemble des ministères partenaires et des filières numériques afin de cerner au mieux les besoins des entreprises pour les années à venir et de proposer les solutions de formation les plus pertinentes pour répondre à ces besoins. C'est notamment ce qui est fait dans le cadre de France 2030 avec l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour les compétences et métiers d'avenir qui est doté de plus de 2 Md€ et qui vise à accompagner les organismes de formation (initiale comme continue) à former plus d'1 million de personnes sur les métiers d'avenir soutenus dans le cadre de France 2030 et dont le numérique fait bien entendu partie. Nous travaillons par ailleurs en lien avec les écoles relevant du ministère pour faire face au défi de la digitalisation des entreprises. Nous pouvons notamment citer l'exemple du programme de l'institut Mines-Télécom de Saint-Étienne qui a pour objectif de former chaque année près de 3 000 cadres et techniciens de PME et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour qu'ils disposent des compétences nécessaires pour implémenter des solutions numériques dans leur entreprise.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tivoli](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1862

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Transition numérique et télécommunications

Ministère attributaire : Transition numérique et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2022](#), page 4402

Réponse publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 272